

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 juin 2020

---

FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3077)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CL12

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

A l'occasion de la mise en oeuvre des systèmes d'informations visant à surveiller l'expansion de l'épidémie, le gouvernement avait souligné le caractère éphémère de tels outils, en soulignant le caractère exceptionnelle de cette mesure. Parce qu'il contrevient à cette exception, cet article doit être supprimé.